

<b>Zeitschrift:</b>	Revue Militaire Suisse
<b>Herausgeber:</b>	Association de la Revue Militaire Suisse
<b>Band:</b>	25 (1880)
<b>Heft:</b>	(12): Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse
<b>Rubrik:</b>	Nouvelles et chronique

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

tions dans l'arrondissement de l'Oberland le 13 septembre, et de les continuer dans les arrondissements 8, 7, 3, 2, 1, 5 et 6.

3<sup>e</sup> dans le VIII<sup>e</sup> arrondissement de division : de commencer le recrutement en Valais à la fin du mois d'août et de le continuer immédiatement après dans les arrondissements des bataillons N<sup>o</sup>s 85, 86, 87, 90 et 91.

Les experts pédagogiques et leurs remplaçants ont été désignés comme suit :

I<sup>e</sup> Arrondissement de division, avec la partie du Valais appartenant à la VIII<sup>e</sup> division : M. Landolt, inspecteur scolaire, la Neuveville. — Remplaçant : M. Scherf, J.-K., instituteur, St-Blaise.

II<sup>e</sup> Arrondissement de division. M. le professeur Reitzel, Lausanne. — Remplaçant : M. Wälchli, inspecteur scolaire, Porrentruy.

III<sup>e</sup> Arrondissement de division. M. Brunner, instituteur de district, Kriegstetten. — Remplaçant : M. Amsler, instituteur, Brougg.

IV<sup>e</sup> Arrondissement de division. M. Gull, inspecteur scolaire, Weinfelden. — Remplaçant : M. Britt, inspecteur scolaire, Weinfelden.

V<sup>e</sup> Arrondissement de division. M. Weingart, inspecteur scolaire, Berne. — Remplaçant : M. von Ah, inspecteur scolaire, Kerns.

VI<sup>e</sup> Arrondissement de division (à l'exception de Schwytz). M. Bucher, instituteur à Lucerne. — Remplaçant : M. Merk, instituteur, Gossau.

VII<sup>e</sup> Arrondissement de division. M. Kälin, instituteur secondaire, Einsiedeln. — Remplaçant : M. Schneebeli, instituteur, Zurich.

VIII<sup>e</sup> Arrondissement de division. 1<sup>o</sup> Pour la partie italienne : M. Labhardt-Hildebrand, Enge (Zurich) ; 2<sup>o</sup> pour la partie allemande et le canton de Schwytz (VI<sup>e</sup> division), toutefois à l'exception du Valais : M. Brunnhofer, instituteur, Aarau ; 3<sup>o</sup> pour la partie romane : M. Donatz, secrétaire d'éducation, Coire.

Les fonctions de l'expert en chef, à nommer en vertu du § 10 du règlement pour les examens de recrues, ont été confiées à M. Næf, conseiller d'éducation à Riesbach (Zurich).

Ces nominations sont portées à la connaissance des cantons et des intéressés, et nous invitons les officiers de recrutement à observer strictement les délais fixés pour la remise des rapports, par le § 8 de l'ordonnance concernant la levée des hommes astreints au service, du 25 février 1878.

Les officiers de recrutement communiqueront à temps aux médecins de division et aux experts, ainsi qu'à leurs remplaçants et à l'expert en chef, les jours fixés pour la visite sanitaire et les examens ; ils veilleront en outre à ce que les livrets de service soient remplis exactement et avec soin par leurs secrétaires.

Les officiers de recrutement voudront bien tenir compte des instructions spéciales des chefs d'armes et de service, prévues au § 4, chiffre 1, de l'ordonnance du 25 février 1878, à la condition toutefois que cela puisse avoir lieu sans préjudice considérable pour les autres armes.

Berne, 15 juin 1880.

*Département militaire suisse : HERTENSTEIN.*

#### NOUVELLES ET CHRONIQUE

Le Conseil fédéral proposera aux Chambres de fixer comme suit l'indemnité d'habillement et d'équipement des recrues pour 1881 : soldat

d'infanterie fr. 131 75, de cavalerie fr. 208 55, canonnier fr. 159 05, soldat du parc fr. 159 55, soldat du train fr. 225 65, trompette montée de l'artillerie fr. 202 55, soldat du génie fr. 159 75, soldat des troupes sanitaires et d'administration fr. 154 05.

---

La commission chargée de l'examen du chapitre V (service d'étapes et de communications) du projet Hungerbühler de l'instruction sur le service des troupes suisses en campagne, a été renforcée de deux membres, savoir : MM. le colonel Grandjean, à Berne, et le lieut.-colonel Altorfer, à Bâle.

---

M. le lieutenant-colonel Hebbel a été nommé instructeur de 1<sup>e</sup> classe d'artillerie.

---

NEUCHATEL. — Dans sa séance du 4 juin, le Conseil d'Etat a nommé au grade de 1<sup>e</sup> lieutenant d'infanterie, le lieutenant Huguenin, Oscar-Henri, domicilié à la Chaux-de-Fonds.

GENÈVE. — M. Emile Pagan a été nommé 1<sup>e</sup> lieutenant dans la compagnie de position n° 10.

— Les amis de M. le colonel Edmond Favre, et nous comptons parmi eux les officiers et soldats de l'armée suisse qui ont servi sous ses ordres, apprendront avec un vif regret la mort, survenue le 26 mai, à l'âge de 68 ans, de cet homme aussi aimable que distingué, dont tous ont pu apprécier la courtoisie, quelques-uns la bienveillance et la générosité. Il appartenait à une famille qui remontait aux origines de la République de Genève, et il avait appris de bonne heure, par l'exemple de son digne et vénéré père, M. Favre-Bertrand, non seulement à aimer son pays, ce qui est facile, mais à le servir dans la mesure de ses forces, ce qui est plus méritoire et plus rare.

Ses goûts et ses aptitudes le portaient vers le militaire. C'était, d'ailleurs, à l'époque où il arrivait à l'âge d'homme, la seule carrière qui restât ouverte à ceux qui ne faisaient pas profession de renier le passé. Et Favre était de ce très petit nombre qui n'abandonne pas les causes tombées ou près de tomber. Dans la journée néfaste du 7 octobre, il avait été grièvement blessé à son poste, en faisant bravement son devoir de capitaine d'artillerie, c'est-à-dire en défendant, au péril de sa vie, le gouvernement auquel il avait prêté serment de fidélité.

Plus tard, après la Constitution de 1848, il entra dans l'armée fédérale réorganisée sur des bases nouvelles et dont il devint promptement un des officiers les plus brillants. Il en franchit successivement tous les grades jusqu'à celui de colonel brigadier, ne devant son avancement qu'à son zèle et à ses talents, car le parti politique auquel il appartenait était loin alors d'être bien en cour.

Il prit part en 1856 à la campagne d'hiver motivée par l'affaire de Neuchâtel. Frappé, dès cette époque, des lacunes que présentait notre système de milices, il se rendit à plusieurs reprises à l'étranger pour y étudier l'organisation des armées que sa clairvoyance lui désignait comme les plus avancées au point de vue technique. Il rapporta de ces voyages d'excellentes études très remarquées sur les armées de l'Autriche et de la Prusse, qui devaient bientôt se mesurer sur le champ de bataille de Sadowa où succomba l'ancien équilibre politique et militaire de l'Europe. Dès cette époque, M. le colonel Favre avait analysé avec une rare sagacité les éléments de la puissance militaire prussienne, et son livre est encore un des documents les plus considérables et les plus

utiles à consulter sur ce sujet auquel les évènements ont donné une si grande actualité.

La réputation d'Edmond Favre, comme écrivain militaire, s'était répandue à l'étranger et lui avait valu plusieurs distinctions honorifiques ; il passait pour un des hommes qui connaissait le mieux l'organisation militaire de l'Europe, et il ne venait pas à Genève un officier ou un écrivain militaire de quelque valeur qui ne voulût le connaître et qui ne trouvât dans sa belle villa de La Grange la plus gracieuse hospitalité.

Cet officier était en effet doublé d'un gentleman dans tous les sens qu'on peut donner à ce mot ; la politesse, qui pour quelques-uns était un devoir, presque une fatigue, était pour lui une seconde nature. Il était aimable avec tous indistinctement, égaux ou subordonnés ; il l'était par respect pour lui-même autant que par bienveillance pour les autres, et parce que son caractère éminemment sociable ne lui permettait pas d'être autrement. Personne n'a jamais fait avec plus de grâce les honneurs de sa maison. Nous pouvons en appeler ici au témoignage de tous ceux qui assistaient en 1860 à la fête fédérale des officiers ; qu'ils nous disent si La Grange et ses aimables hôtes ne tiennent pas une large place, peut-être la meilleure, dans leurs souvenirs de cette fête patriotique.

Mais Favre a donné des preuves plus sérieuses de son attachement à sa patrie en payant largement de sa bourse et de sa personne, en toute circonstance. En 1856, au moment où la Suisse, menacée d'une guerre formidable entraînant à sa suite d'énormes dépenses, voyait son crédit ébranlé, il était au nombre de ces généreux citoyens qui ne craignirent pas d'engager leur signature pour une somme considérable, et de promettre leur appui financier.

Enfin, l'armée fédérale n'a jamais eu un officier plus zélé, plus dévoué que celui qui vient, en quelque sorte, de perdre la vie à son service. On sait, en effet, qu'une chute de cheval, survenue au moment où il se rendait à une inspection, a été la cause première de la longue et douloureuse maladie qui vient d'avoir un si fatal dénouement.

Du reste, les questions militaires, surtout dans leur rapport avec cette armée fédérale qu'il aimait, ont été la distraction de ses souffrances et, pour ainsi dire, les dernières occupations de ce clair et aimable esprit. Tous ceux qui ont connu de près ou de loin Edmond Favre, s'associeront aux regrets que laissera après elle cette sympathique personnalité.

(*Journal de Genève*).

— Nous apprenons avec regret la mort survenue le 17 juin, après une douloureuse maladie, de M. le colonel fédéral Denzler, qui était domicilié à Genève depuis quelques années.

Le colonel Louis Denzler était originaire de Zurich. Né en 1806, il a parcouru dans notre pays une longue carrière militaire de la manière la plus honorable ; officier d'artillerie, il était entré à l'état-major fédéral en 1835 et s'était consacré avec ardeur aux pénibles fonctions de l'instruction de son arme. En 1847 il fit, comme lieutenant-colonel, la campagne du Sonderbund ; en 1848, il arrivait au grade de colonel fédéral. C'est comme chef des écoles d'artillerie, à Thoune en particulier, que nombre de nos concitoyens, grisonnats aujourd'hui, ont pu, sous ses ordres, apprécier sa capacité, l'énergie et la loyauté de son caractère. On n'a pas oublié que ce fut le colonel Denzler qui commanda à Neuchâtel, en septembre 1856, les troupes appelées à la hâte sous les armes pour réprimer l'insurrection des royalistes. A cette époque, M. Denzler était domicilié à Fleurier où on vint le chercher le 5 septembre au soir pour lui donner ce commandement. A la suite de ces événements, M.

Denzler reçut la bourgeoisie d'honneur de Neuchâtel et fut même nommé président du Conseil d'Etat.

Le colonel Denzler, lorsqu'il quitta les fonctions d'instructeur en chef de l'arme de l'artillerie, fut appelé à celles de commissaire en chef des guerres de la Confédération, qu'il remplit jusqu'au moment où l'état de sa santé le contraignit à rentrer dans la vie privée.

Il est mort à l'âge de 74 ans.

(*Journal de Genève.*)

---

FRANCE. — Voici quelques renseignements que donne *L'Armée française* sur la fête des drapeaux qui aura lieu à Paris, au champ de courses de Longchamp, le 14 juillet prochain.

Trois tribunes seront élevées à une centaine de mètres, en avant des tribunes permanentes du champ de courses : celle du milieu pour le président de la République, celle de droite pour le Sénat, celle de gauche pour la Chambre des députés.

Les troupes seront massées sur trois lignes, comme à l'ordinaire, mais en laissant libre l'espace occupé dans toutes les revues par la colonne composée du bataillon de Saint-Cyr, de la brigade des troupes de la Seine et de la brigade de celles de Seine et Oise.

Les drapeaux seront déposés derrière les trois tribunes officielles.

Les députations prendront place, par corps d'armée, à droite et à gauche des tribunes officielles, dans l'espace libre entre ces tribunes et les tribunes permanentes.

Chaque députation comprendra :

Par corps d'armée : le chef du corps d'armée et un de ses aides de camp.

Par corps de troupe :

Le chef de corps ;

Un capitaine ;

Le porte-drapeau ;

Un sous-officier ;

Un caporal ;

Trois soldats :

Le ministre de la guerre a fait ajouter un capitaine, parce qu'il lui a semblé impossible que la solennité fut faite sans les représentants de ce grade important.

Les députations recevront successivement le drapeau des mains du président de la République et iront prendre place dans l'espace dont nous avons parlé tout à l'heure comme étant occupé d'ordinaire par les troupes de Seine et de Seine-et-Oise.

Le défilé des drapeaux commencera aussitôt, chaque commandant de corps d'armée se tenant en tête des députations des corps de troupe placés sous ses ordres.

C'est le ministre de la guerre qui présidera à ce défilé, comme à celui de toutes les troupes du gouvernement militaire de Paris, qui aura lieu aussitôt après.

Les députations des régiments de province devront être arrivées à Paris le 12 au soir et en partiront le 19.

Les officiers et hommes de troupe de l'armée active compris dans ces députations seront en grande tenue. Dans les troupes à cheval seules, ils seront pourvus de leurs chevaux, ce qui sera assez disgracieux et incommodé pour le défilé des drapeaux. Il eût été préférable, croyons-nous, que tout le monde fût à pied. Ceux qui viennent d'Algérie n'amè-

neront pas leur monture et seront montés ici par les régiments qui ont des chevaux arabes.

Les officiers et hommes de troupe de l'armée territoriale seront en petite tenue : képi et tunique sans épaulettes pour les premiers ; képi et capote pour les seconds. Les hommes de troupe territoriale seront désignés parmi les hommes de bonne volonté et recevront toutes les allocations, comme s'ils étaient réellement en service actif.

Les commandants de corps d'armée seront accompagnés d'un aide de camp et de quatre officiers élèves de l'Ecole supérieure de guerre.

La solennité suivra l'ordre ci-dessous :

Distribution des drapeaux ;

Revue ;

Défilé.

Les drapeaux des troupes qui assisteront à la revue seront reconnus aussitôt après qu'ils auront été reçus par les députations et défileraient à leur place de bataille.

Les troupes seront disposées de la façon suivante pour la revue :

Trois lignes d'infanterie ;

Une ligne de cavalerie ;

Deux groupes de batteries encadrant à droite et à gauche les lignes d'infanterie et de cavalerie.

Le défilé commencera par les députations avec les drapeaux des régiments non présents à la revue.

Après avoir passé devant le chef de l'Etat, ces députations viendront se placer par moitié, à droite des tribunes du public et à gauche des pavillons du Parlement, de manière à former deux haies entre lesquelles passeront les régiments.

Les élèves des lycées, collèges et autres écoles relevant du ministre de l'instruction publique seront massés à gauche des tribunes du public.

En face d'eux et à droite, par conséquent, des pavillons du gouvernement, seront placés les officiers sans troupe, les officiers réservistes, les officiers territoriaux, les polytechniciens, les élèves du Val-de-Grâce, etc.

— Le général baron Aymard, gouverneur de Paris, est mort le 10 juin, à sept heures et demie du soir, des suites de la terrible maladie qui, depuis six mois, ne laissait aucun espoir à ses amis. L'armée perd en lui un général distingué, la France un excellent citoyen, et la République un ses fidèles serviteurs. Sa grande modestie, ses manières affables et son irréprochable droiture lui ont toujours gagné l'estime et les sympathies de tous ceux qui l'ont approché ; nous ne sommes donc nullement surpris que, par un vote unanime, la Chambre ait décidé que les obséquies du général Aymard seraient célébrées aux frais de l'Etat et voté, séance tenante, le crédit nécessaire. *Armée française.*

ANGLETERRE. — *Les nouveaux canons se chargeant par la culasse.*<sup>1</sup> — A propos de la question du chargement par la culasse pour les bouches à feu, actuellement à l'ordre du jour en Angleterre, la *Revue* a fait connaître à ses lecteurs, dans son n° 498, qu'une batterie de canons de 13 livres se chargeant par la culasse était fabriquée en toute hâte à l'arsenal de Woolwich.

Le *Daily-News* du 17 avril annonce que cette batterie est à peu près

<sup>1</sup> On connaît la lutte qui eut lieu en Angleterre et même au Parlement entre les partisans du chargement par la bouche et ceux du chargement par la culasse. Ce n'est que tout récemment que les Anglais se sont décidés à armer une partie de leur artillerie de campagne avec des pièces se chargeant par la culasse.

terminée et va être immédiatement mise en expérience. Comme le journal anglais donne, à ce sujet, quelques détails sur la bouche à feu en question, ainsi que sur les autres canons se chargeant par la culasse que l'on a l'intention d'expérimenter, il nous a paru intéressant de reproduire textuellement cet article :

« La fabrication des nouvelles bouches à feu se chargeant par la culasse, mises en commande à l'arsenal de Woolwich, fait des progrès satisfaisants ; la semaine prochaine, la première batterie de canons de 13 livres construits d'après le nouveau système sera prête à être expérimentée.

La nouvelle pièce est très longue ; elle a 89 pouces (2 m. 260) de longueur totale et 84 pouces (2 m. 134) de longueur d'âme. Le calibre est de 3 pouces (76 mill. 2) ; la chambre à poudre a un diamètre de 3  $\frac{1}{2}$  pouces (88 mill. 9), et une longueur de 11 pouces (279 mill. 4).

Le canon de campagne de 9 livres se chargeant par la bouche, que le canon de 13 livres est destiné à remplacer, a également un calibre de 3 pouces (76<sup>mm</sup>2), mais la chambre a le même diamètre que la partie rayée et la longueur d'âme n'est que de 66 pouces (1<sup>m</sup>,676) ; l'espace dans lequel les gaz de la poudre doivent agir sur le projectile a donc six calibres de plus en longueur dans la nouvelle pièce que dans celle à laquelle doit être substituée, sans compter l'accroissement d'espace obtenu par l'augmentation du diamètre de la chambre ; on croit même qu'il y aurait avantage à rendre encore cet espace plus considérable.

D'un autre côté, on a été obligé d'augmenter un peu le poids de la bouche à feu, et de faire, par suite, quelque sacrifice au point de vue de la mobilité ; tous les nouveaux canons de 13 livres pèseront, en effet, 8  $\frac{1}{2}$  quintaux (425 kilos environ), tandis que les canons de 9 livres actuellement en service pèsent les uns 8 quintaux (400 kil. environ) et les autres 6 quintaux (300 kilos environ seulement) ; il est à désirer que ce poids ne soit pas augmenté.

Les canons se chargeant par la culasse du calibre immédiatement supérieur seront des canons de 25 livres ; une seule de ces pièces est, pour l'instant, en cours de fabrication. Son calibre est de 4 pouces (101<sup>mm</sup>,6) et sa longueur d'âme de 100 pouces (2<sup>m</sup>,540), ce qui fait, en ajoutant 7 pouces pour la culasse, une longueur totale d'environ 9 pieds (2<sup>m</sup>,70), longueur supérieure à celle du canon de 40 livres. La chambre a un diamètre d'environ 5  $\frac{1}{2}$  pouces (152 mill.) et une longueur de plus de 2 pieds (610 mill.). Le poids de cette pièce sera de 22  $\frac{1}{2}$  quintaux (1,125 kil. environ).

Après le canon de 25 livres, on trouve, en passant par des pièces de calibre intermédiaire, comme dernier terme de la série des nouvelles bouches à feu se chargeant par la culasse, le canon de 43 tonnes, ayant 27 pieds 6 pouces (8<sup>m</sup>,378) de longueur totale et 26 pieds (7<sup>m</sup>,925) de longueur d'âme. Son calibre sera de 12 pouces (304<sup>m</sup>,8) ; la chambre à poudre aura un diamètre de 12  $\frac{1}{2}$  pouces (317<sup>mm</sup>,5) et une longueur d'environ 6 pieds (1<sup>m</sup>,80). » *(Armée française).*

ALLEMAGNE. — Nous lisons dans *l'Avenir militaire*, qui les tire de la *Gazette militaire* de Darmstadt, les renseignements suivants :

Dès que les nouveaux corps à créer seront constitués, l'armée allemande comprendra les forces suivantes :

1<sup>o</sup> *Armée de campagne* :

161 régiments d'infanterie à 3096 hommes, soit . . . . .	498,456
20 bataillons de chasseurs à 1026 hommes . . . . .	20,520
93 régiments de cavalerie, à 643 hommes . . . . .	59,649
37 régiments d'artillerie de campement avec 340 batteries. . . . .	98,500

57 compagnies de pionniers . . . . .	22,649
13 compagnies de chemins de fer . . . . .	
18 bataillons du train à 16 colonnes . . . . .	43,004
Etats-majors . . . . .	5,107
Administration . . . . .	2,826
Médecins, voyageurs, ouvriers, etc. . . . .	25,975
	Total . . .
	<u>771,749</u>

*2<sup>e</sup> Troupes de remplacement :*

161 bataillons de remplacement à 1408 hommes . . . . .	226,688
34 bataillons de remplacement de la landwehr . . . . .	47,872
20 compagnies de remplacement de chasseurs à 340 hommes	6,800
93 escadrons de remplacement à 258 hommes . . . . .	23,994
74 batteries de remplacement de l'artillerie . . . . .	16,879
21 compagnies de remplaç. des pionniers et chemins de fer . . . . .	6,960
39 colonnes de remplacement du train . . . . .	12,289
	Total . . .
	<u>341,480</u>

*3<sup>e</sup> Troupes de landwehr :*

307 bataillons à 838 hommes . . . . .	257,266
30 compagnies de chasseurs à 201 hommes . . . . .	6,030
36 régiments de cavalerie de réserve . . . . .	22,986
54 batteries de réserve . . . . .	8,748
	Total . . .
	<u>295,030</u>

*4<sup>e</sup> Troupes de garnison :*

66 bataillons de landwehr à 1044 hommes . . . . .	68,904
62 bataillons d'artillerie à pied à 808 hommes . . . . .	50,096
51 compagnies de pionniers de forteresse . . . . .	6,834
	Total . . .
	<u>125,834</u>

Quand on récapitule tous ces chiffres, on constate qu'en cas de mobilisation l'armée allemande encadre les forces suivantes :

Troupes de campagne . . . . .	771,749 hommes
» de landwehr . . . . .	293,020 »
» de remplacement . . . . .	341,480 »
» de garnison . . . . .	125,834 »
	Total . . .
	<u>1,532,083 hommes</u>

c'est-à-dire *plus d'un million et demi de soldats !*

Et voici ce qu'ajoute la *Gazette militaire* :

« Cet effectif est encore loin de représenter la limite extrême des forces auxquelles peut être portée l'armée de l'empire. Jusqu'à présent chaque année 140,000 hommes à peu près entraient sous les drapeaux. A partir de 1881, ce chiffre augmentera de 9000 hommes environ. Or, comme la durée du service, ligne, réserve et landwehr, se monte, comme on sait, à douze ans, on dispose de 1,680,000 hommes. Mais, en tenant compte des pertes par décès, réformes, etc., ce chiffre tombe à un million et demi d'hommes. Il faudra, pour retrouver le compte, incorporer à la mobilisation de 30 à 40,000 hommes de la réserve de remplacement. Mais dès à présent cette réserve se compose de 190,000 hommes dans la première classe, de 150,000 dans la seconde. Il y aura donc un excédant disponible de 300,000 hommes. Cet excédant permettra : 1<sup>e</sup> d'augmenter l'effectif déjà si considérable (1408 hommes) des bataillons de remplacement, de manière à permettre de dédoubler ces bataillons et d'en tirer un quatrième bataillon de campagne ; 2<sup>e</sup> de porter à 1000 hommes l'effectif des bataillons de landwehr, tout en augmentant notablement le nombre de ces bataillons. »

ASIE. — L'éventualité d'un conflit entre la Russie et la Chine nous engage à publier les renseignements suivants sur la composition de l'armée chinoise. Ils sont extraits du *Times*.

« Le capitaine W. Gill, du corps du génie, a lu, le 30 avril, au Royal United Service Institution, un mémoire sur l'armée chinoise. Après quelques détails sur la dynastie mandchoue actuelle, il a décrit l'armée des Bannières, ainsi nommée parce qu'elle est rangée sous huit bannières ; cette armée se compose d'environ 230,000 sous-officiers et soldats, plus 40,000 *élèves* (jeunes gens qui se préparent au grade d'officier et qui sont payés) et 5000 artificiers et servants. Il y a environ 86,000 hommes à Pékin ; 50,000 sont répartis dans la province de Pé-Chih-Li ; il y en a 40,000 en Mandchourie, et le surplus fournit les garnisons tatares des principales villes de l'empire.

Des diverses bannières, la plus importante, de beaucoup, est celle connue sous le nom de Hiau-Ki-Ying ; c'est, au dire de sir Thomas Wade, le seul corps qui mérite d'être considéré comme une armée ; il compte 36,000 hommes et 26,000 *élèves*. Mais on croit que de toutes les troupes de Bannières répandues dans l'empire, il n'y a guère que 30,000 hommes des Hiau-Ki-Ying, à Pékin, et peut-être 18,000 hommes de ceux qui forment les 25 garnisons qui puissent être considérées comme des troupes sérieuses.

Il y a à Pékin une certaine quantité d'artillerie de campagne, composée de pièces modernes se chargeant par la culasse ; mais le capitaine Gill n'a pas pu avoir de renseignements sur le nombre et la valeur réelle de ces pièces.

Le capitaine Gill a parlé ensuite du corps de l'Etendard vert, appelé Luh-Ying, qui est en réalité l'armée constitutionnelle de la Chine, les soldats des Bannières formant l'armée personnelle du souverain, qui est étranger quoique suzerain.

Les devoirs des Luh-Ying ne sont pas seulement ceux d'une armée européenne ; ce sont eux qui fournissent les hommes de police, et la plus grande partie de cette armée paraît employée à la poursuite des criminels et des contrebandiers. C'est aussi dans cette armée qu'on recrute les équipages de la marine de l'Etat.

Elle est répartie par divisions entre les différentes provinces, sous l'autorité exclusive des gouverneurs généraux, à ce point que le cabinet impérial de Pékin s'est quelquefois trouvé dans l'impossibilité d'obtenir que certaines divisions sortissent de leur province.

L'importance de ces armées provinciales varie en raison de l'étendue des provinces et des services auxquels elles ont à suffire. En prenant toutes les provinces, la moyenne est de 34,500 hommes et 640 officiers par province, soit un officier pour 52 hommes.

Quant au parti qu'on peut tirer de la race chinoise, le capitaine Gill dit :

« Les Chinois, surtout ceux du nord, sont au physique une belle race, robuste, dure à la fatigue et sobre ; ils peuvent supporter de grandes fatigues en mangeant peu et subir de grandes privations sans se plaindre. Ils sont soumis à la loi et obéissants à l'autorité ; si la discipline de leurs armées est actuellement très relâchée, l'histoire des troupes de Gordon nous montre que si les soldats chinois étaient bien instruits, bien armés et bien commandés par des officiers en qui ils eussent confiance, ils feraient certainement d'excellents soldats. » *(Avenir militaire.)*